



Commission Régionale Juridique

POLE REGLEMENT ET CONTENTIEUX

Saison 2025/2026

REUNION DU 19 NOVEMBRE 2025

Présents : MM Bernard COLMANT - Michel VANNESTE à Villeneuve d'Ascq

MM Didier BARDET - Daniel CHOMETTE - Jean Pierre CIESIELSKI - Jean Michel HENON - Daniel SION en visio

Excusé : M Michel CORNIAUX

Assiste : Melle TEISSEDRE-MOLIERE Margaux juriste

POUR EVITER DES DEPLACEMENTS INUTILES, IL EXISTE UN NUMERO D'ASTREINTE 03 59 08 59 77 ainsi qu'un mail : astreinte@lfhf.fff.fr

COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL

Rencontre ARQUES FUTSAL C – AVION FUTSAL AS du 02/11/2025

Absence de l'équipe de AVION FUTSAL AS à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare AVION FUTSAL AS forfait.

ARQUES FUTSAL C – AVION FUTSAL AS score 3 - 0.

Amende de 100 euros à AVION FUTSAL AS

ARQUES FUTSAL C qualifié

A l'exception des décisions à caractère disciplinaire qui relèvent des procédures particulières figurant au Règlement Disciplinaire, les clubs peuvent faire appel devant les organismes suivants qui jugent en dernier ressort :

- Organe d'appel de la Ligue régionale pour les décisions des Commissions régionales compétentes concernant les six premiers tours,

- à partir du 7^{ème} tour :

- Commission d'Appel de la Ligue du Football Amateur ou Commission Supérieure d'Appel pour les décisions des Commissions Centrales relevant de leur domaine de compétence.

Les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutefois, ils doivent être adressés dans les **deux jours francs** à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

CHAMPIONNAT

Rencontre U18 R2 Poule C NOYELLES LES VERMELLES – MAUBEUGE US du 08/11/2025

Rencontre arrêtée à la 80^{ème} minute.

Dossier transmis à la commission régionale de discipline pour suite à donner.

Rencontre U18 R2 Poule B LE PORTEL STADE – BEAURAINS AS du 15/11/2025

Courriel de LE PORTEL STADE en date du 14/11/2025 à 16H46 informant qu'il ne pourra pas recevoir BEAURAINS AS

La commission déclare LE PORTEL STADE forfait.

LE PORTEL STADE – BEAURAINS AS score 0 - 3.

1^{er} forfait à LE PORTEL STADE. Amende de 100 euros à LE PORTEL STADE

Rencontre U16 R1 LE PAYS DU VALOIS US – BOULOGNE USCO du 01/11/2025

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre U16 R2 Poule A ST AMAND FC – RAISMES FC du 15/11/2025

La commission,

Considérant le courriel du club de ST AMAND FC informant d'une erreur de saisie du résultat, 4-1 et non 3-1

Homologation de la rencontre ST AMAND FC – RAISMES FC score 4 - 1.

Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider

Rencontre U16 R2 Poule B AMIENS PORTUGAIS FCP – CHAUNY US du 15/11/2025

Rencontre arrêtée à la 76^{ème} minute suite à la blessure du numéro 12 de CHAUNY US

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant que l'intervention conjointe des pompiers et du SMUR a été nécessaire,

Considérant qu'au regard de la situation, l'éducateur de CHAUNY US a demandé s'il était possible d'arrêter le match, craignant que ses joueurs soient trop affectés par cet événement,

Considérant l'accord de l'éducateur d'AMIENS PORTUGAIS FCP, comprenant la position du staff de CHAUNY et comme son homologue, que l'enjeu sportif devait passer au second plan dans de telles circonstances.

Donne match à rejouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre U15 R2 Poule A WAZIERS USM – CALAIS MARCK du 15/11/2025

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre officiel de la rencontre informant d'une erreur de saisie du résultat, 2-0 et non 1-0

Homologation de la rencontre WAZIERS USM – CALAIS MARCK score 2 - 0.

Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider

Rencontre U14 Ligue LILLE LOSC ASSOCIATION – CHAUNY US du 15/11/2025

Réserve de CHAUNY US sur la qualification et/ou la participation des joueurs LESTRIEZ Diego; DABBABI Kais; LAHMAR Adam; YORO Esteban; SAME Jaieden; DELFORCE Gabin; AMOUSSOU Lorys; DJARAOUI Imrane; FOU DI Maedine; DELAY Raphael; DIALLO Zakaria; DE DECKER Sohan; REDOUANE Yanis; VERBEKE GUEMOURI Amaury, du club LILLE LOSC ASSOCIATI, pour le motif suivant : les joueurs LESTRIEZ Diego; DABBABI Kais; LAHMAR Adam; YORO Esteban; SAME Jaieden; DELFORCE Gabin; AMOUSSOU Lorys; DJARAOUI Imrane; FOU DI Maedine; DELAY Raphael; DIALLO Zakaria; DE DECKER Sohan; REDOUANE Yanis; VERBEKE GUEMOURI Amaury sont interdits de surclassement. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que tous les joueurs cités sont médicalement aptes à jouer en catégorie U14

Considérant après contrôle que les joueurs U13 LESTRIEZ Diego, YORO Esteban, AMOUSSOU Lorys, DELAY Raphael, DE DECKER Sohan, REDOUANE Yanis, VERBEKE GUEMOURI Amaury sont qualifiés pour participer à la rencontre. Article 73-1 des RG de la FFF

Considérant après contrôle que le joueur U12 DIARAOUI Imrane, est qualifié pour participer à la rencontre. Article 168 des RG de la FFF

Dit que la réserve est non recevable.

Résultat acquis sur le terrain. Score 8 – 0

Droits conservés

Bernard COLMANT n'a pas participé à la délibération, ni à la décision.

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 1 Poule C COINCY FJEP – GUESNAIN SC du 09/11/2025

Absence de l'équipe de GUESNAIN SC à l'heure du coup d'envoi,

La commission déclare GUESNAIN SC forfait.

COINCY FJEP – GUESNAIN SC score 3 - 0.

1er forfait à GUESNAIN SC. Amende de 100 euros à GUESNAIN SC

Match retour à COINCY FJEP

Sauf cas exceptionnel, pour éviter les déplacements inutiles, il existe un mail et un numéro d'astreinte

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A BRETEUIL US – LE PAYS DU VALOIS US du 09/11/2025

Courriel du PAYS DU VALOIS US au service d'astreinte en date du 09/11/2025 à 09H13 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à BRETEUIL US

La commission déclare LE PAYS DU VALOIS US forfait.

BRETEUIL US – LE PAYS DU VALOIS US score 3 - 0.

2ème forfait au PAYS DU VALOIS US. Amende de 150 euros au PAYS DU VALOIS US

Match retour à BRETEUIL US

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A GPT FEMININ BCV LAON 2 – ROZOY SUR SERRE US du 09/11/2025

Courriel de GPT FEMININ BCV LAON 2 en date du 06/11/2025 à 14H48 informant qu'il ne pourra pas recevoir ROZOY SUR SERRE US

La commission déclare GPT FEMININ BCV LAON 2 forfait.

GPT FEMININ BCV LAON 2 – ROZOY SUR SERRE US score 0 - 3.

1^{er} forfait au GPT FEMININ BCV LAON 2. Amende de 100 euros au GPT FEMININ BCV LAON 2

Rencontre Interdistrict Féminin Niveau 2 Poule A CROUY CUFFIES EF – CAMON US du 09/11/2025

Réclamation d'après match de CROUY CUFFIES EF sur le nombre de mutées hors période de l'équipe de Camon. Nombre de mutées hors période trop important. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que les joueuses GAMBIER Melina, LOUCHET Romane, LAMBERT Morine sont titulaires d'une licence mutation hors période,

Considérant que le nombre de joueuses titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrites sur la feuille de match est limité à six, dont au maximum deux joueuses ayant changé de club hors période normale,

Considérant que le club de CAMON US a inscrit 3 joueuses mutées hors période sur la feuille de match, Dit que la réclamation est recevable.

Donne match perdu par pénalité à CAMON US sans en reporter le bénéfice du gain à CROUY CUFFIES EF. Score 0 - 0. Le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. Article 187 des RG de la FFF.

Droits remboursés

Rencontre U18F R2 Phase de brassage Poule B CHAMBLY OISE FC – NOYON FCJ du 02/11/2025

Courriel de NOYON FCJ en date du 01/11/2025 à 13H16 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à CHAMBLY OISE FC

La commission déclare NOYON FCJ forfait.

CHAMBLY OISE FC – NOYON FCJ score 3 - 0.

1^{er} forfait à NOYON FCJ. Amende de 100 euros à NOYON FCJ

Rencontre U18F R2 Phase de brassage Poule E ANGRES ES – DOUAI SC du 20/09/2025

Réclamation de DOUAI SC en date du 04/11/2025 sur la participation de l'ensemble des joueuses de l'ES

ANGRES pour le motif suivant : sont inscrites sur la feuille de match plus de 4 joueuses mutées. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que les joueuses GOTTRAND Anais; CAPET Mathilde; MICHALAK Maelle; BRUYERE Victoire; KOCISZEWSKI Tess; MANCHE Marion; BERNARD Carla; HOURDEQUIN Maelys; HOURDEQUIN Ophelie; DALLENNÉ Louise, du club ANGRES ES sont titulaires d'une licence mutation. Considérant que le club de DOUAI SC devait déposer une réserve avant match ou une réclamation dans les 48H suivant la rencontre, ce qui n'a pas été fait, Considérant qu'une évocation ne rentre pas dans ce cas de figure Dit que la réclamation est non recevable Résultat acquis sur le terrain. Score 4 – 2. Droits conservés

Rencontre U18F R2 Phase de brassage Poule E ANGRES ES – MERIGNIES OL du 09/11/2025

Courriel de MERIGNIES OL en date du 07/11/2025 à 13H52 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ANGRES ES

La commission déclare MERIGNIES OL forfait.

ANGRES ES – MERIGNIES OL score 3 - 0.

1^{er} forfait à MERIGNIES OL. Amende de 100 euros à MERIGNIES OL

Rencontre U15F R1 Phase de brassage Poule A DUNKERQUE USL – RCCA du 08/11/2025

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre,

Considérant que les deux équipes possédaient la même couleur de maillot,

Considérant que le club de CREIL, en tant que club visiteur, ne possédait pas de second jeu de maillots,

Considérant qu'il était impossible, compte tenu de la distance, au club de CREIL de se procurer un jeu de maillots,

Considérant que le club de DUNKERQUE USL n'a pas voulu changer de maillot, ni prêter un jeu de maillots au club de CREIL alors que le règlement l'oblige à le faire dans ce cas de figure, article 79 du RP de la LFHF.

Donne match perdu par pénalité à DUNKERQUE USL pour en reporter le bénéfice du gain à CREIL. Score 0 - 3.

Rencontre U15F R2 Phase de brassage Poule A DIVION UC – SIN LE NOBLE AS du 01/11/2025

Courriel de SIN LE NOBLE AS au service d'astreinte en date du 01/11/2025 à 12H28 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à DIVION UC

La commission déclare SIN LE NOBLE AS forfait.

DIVION UC – SIN LE NOBLE AS score 3 - 0.

1^{er} forfait à SIN LE NOBLE AS. Amende de 100 euros à SIN LE NOBLE AS

Rencontre R2 Futsal Poule A DOULLENS CSA – LILLE FUTSAL du 15/11/2025

Rencontre non jouée

La commission,

Considérant la présence d'une nacelle le long de la ligne de but,

Considérant que l'espace n'était pas assez conséquent pour que la rencontre puisse se dérouler sans risque,

Considérant que le club de DOULLENS CSA a fait le nécessaire pour déplacer la nacelle,

Considérant que même si la FMI était validée par les capitaines à 20H06, la rencontre aurait pu se dérouler auquel cas on aurait pu établir une feuille de match papier.

Considérant que les deux équipes étaient présentes, la rencontre pouvait avoir lieu.

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule B AULT FC – VEXIN THELLE AF du 12/11/2025

Courriel de VEXIN THELLE AF en date du 07/11/2025 à 16H25 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à AULT FC

La commission déclare VEXIN THELLE AF forfait.

AULT FC – VEXIN THELLE AF score 5 - 0.

1^{er} forfait à VEXIN THELLE AF. Amende de 100 euros à VEXIN THELLE AF

Match retour à AULT FC

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule C PONT DE LA DEULE FUTSAL 2 – PERONNE FUTSAL 2 du 12/11/2025

Courriel de PERONNE FUTSAL 2 en date du 12/11/2025 à 16H07 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à PONT DE LA DEULE FUTSAL 2

La commission déclare PERONNE FUTSAL 2 forfait.

PONT DE LA DEULE FUTSAL 2 – PERONNE FUTSAL 2 score 5 - 0.

1^{er} forfait à PERONNE FUTSAL 2. Amende de 100 euros à PERONNE FUTSAL 2

Match retour à PONT DE LA DEULE FUTSAL 2

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule G JUSSY FUTSAL – PETITE FORET FUTSAL 2 du 13/11/2025

Courriel de PETITE FORET FUTSAL 2 en date du 13/11/2025 à 13H14 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à JUSSY FUTSAL

La commission déclare PETITE FORET FUTSAL 2 forfait.

JUSSY FUTSAL – PETITE FORET FUTSAL 2 score 5 - 0.

1^{er} forfait à PETITE FORET FUTSAL 2. Amende de 100 euros à PETITE FORET FUTSAL 2

Match retour à JUSSY FUTSAL

Rencontre Interdistrict Futsal niveau 1 Poule H ST SAULVE OL 2 – ST SAULVE S'POINT BOYS du 11/11/2025

Réserve de ST SAULVE S'POINT BOYS sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble de ST SAULVE OL 2 pour le motif suivant : des joueurs de ST SAULVE OL 2 sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle de la rencontre de Coupe des Hauts de France Futsal SAINT SAULVE O – VALENCIENNES FC 2 du 04/11/2025 que les joueurs PAYEN Matteo, DRAUX Maxence, CARRE Owen y figurent et ont participé,

Dit que la réserve est recevable,

Donne match perdu par pénalité à ST SAULVE OL 2 pour en reporter le bénéfice du gain à ST SAULVE S'POINT BOYS. Score 0 - 8.

Droits remboursés

Rencontre U18 Futsal Phase de brassage Poule A MARLY GOLD & BLACK – DOULLENS CSA du 02/11/2025

Réserve de DOULLENS CSA sur la qualification et/ou la participation des joueurs OUDRA Ayoub; ROUGAB Isaac; FOUCART Nohlan, du club GOLD & BLACK MARLY, pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs mutés hors période. Confirmée

La commission,

Considérant après contrôle que les joueurs OUDRA Ayoub; ROUGAB Isaac; FOUCART Nohlan sont titulaires d'une licence mutation hors période,

Considérant que le nombre de joueurs ayant changé de clubs (mutation) pouvant figurer sur la feuille de match, est limité à quatre dont un hors période pour le Championnat,

Considérant que le club de MARLY GOLD & BLACK a inscrit 3 joueurs mutés hors période sur la feuille de match,

Donne match perdu par pénalité à MARLY GOLD & BLACK pour en reporter le bénéfice du gain à DOULLENS CSA. Score 0 - 3.

Droits remboursés

Rencontre U18 Futsal Phase de brassage Poule A HAUTMONT FC - REDZONE FUTSAL du 02/11/2025

Courriel de REDZONE FUTSAL en date du 31/10/2025 à 15H36 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à HAUTMONT FC

La commission déclare REDZONE FUTSAL forfait.

HAUTMONT FC – REDZONE FUTSAL score 3 - 0.

1^{er} forfait à REDZONE FUTSAL. Amende de 100 euros à REDZONE FUTSAL

Rencontre U18 Futsal Phase de brassage Poule A ROUSIES COEUR DE SAMBRE – BARLIN FUTSAL CLUB du 02/11/2025

Courriel de BARLIN FUTSAL CLUB en date du 31/10/2025 à 15H36 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ROUSIES CŒUR DE SAMBRE

La commission déclare BARLIN FUTSAL CLUB forfait.

ROUSIES CŒUR DE SAMBRE – BARLIN FUTSAL CLUB score 3 - 0.

1^{er} forfait à BARLIN FUTSAL CLUB. Amende de 100 euros à BARLIN FUTSAL CLUB

COUPE DES HAUTS DE FRANCE FEMININE

Rencontre BLERIOT PLAGES USC – BOULOGNE USCO du 02/11/2025

Courriel de BLERIOT PLAGES USC en date du 31/10/2025 à 09H05 informant qu'il ne pourra pas se recevoir BOULOGNE USCO

La commission déclare BLERIOT PLAGES USC forfait.

BLERIOT PLAGES USC – BOULOGNE USCO score 0 - 3.

Amende de 100 euros à BLERIOT PLAGES USC

BOULOGNE USCO qualifié

Rencontre ST LEU D'ESSERENT USE – LE PAYS DU VALOIS US du 02/11/2025

Courriel du PAYS DU VALOIS US en date du 30/10/2025 à 18H30 informant qu'il ne pourra pas se déplacer à ST LEU D'ESSERENT USE

La commission déclare LE PAYS DU VALOIS US forfait.

ST LEU D'ESSERENT USE – LE PAYS DU VALOIS US score 3 - 0.

Amende de 100 euros au PAYS DU VALOIS US

ST LEU D'ESSERENT USE qualifié

COUPE DES HAUTS DE FRANCE U18

Rencontre SEPTMONTS OC – LAON US du 01/11/2025

Rencontre non jouée pour cause de terrain impraticable

La commission,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel de la rencontre.

Donne match à jouer à une date à programmer par la commission régionale de gestion des compétitions.

Rencontre ASCQ US – NOYELLES LES VERMELLES du 02/11/2025

La commission,

Considérant le courriel de l'arbitre officiel et du club de NOYELLES LES VERMELLES informant d'une erreur de résultat, 5-1 et non 6-1

Homologation de la rencontre ASCQ US – NOYELLES LES VERMELLES score 5 - 1.

ASCQ US qualifié

Merci aux dirigeants de bien vérifier la FMI avant de la valider

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de **7 jours** à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France).

Rencontre U18 R1 LONGUEAU ESC – VERMELLES US du 11/10/2025

La commission,

Réserves techniques de LONGUEAU ESC.

Considérant le PV n°2 de la CRA section lois du jeu publié le 07/11/2025,

Considérant le PV n°2bis de la CRA section lois du jeu publié le 07/11/2025,

Confirme le résultat acquis sur le terrain. Score 0 – 1.

Droits conservés

Rencontre R2F Poule B VERMELLES US – AMIENS SCF 2 du 26/10/2025

La commission,

Réserve technique de VERMELLES US

Considérant le PV n°3 de la CRA section lois du jeu publié le 07/11/2025

Confirme le résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 4.

Droits conservés

COURRIER

Courriel du PAYS DE SAINT OMER US en date du 06/11/2025 à 15H24 qui déclare forfait général pour son équipe évoluant en U18 R1. Amende de 300 euros au PAYS DE SAINT OMER US

Le secrétaire de séance
Michel VANNESTE



Le président de séance
Bernard COLMANT

